

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 29 septembre 2014**

**Objet : Plan de financement global pour les raccordements très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Vienne (87)**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf septembre, se réunit en session ordinaire, salle n°1, au Conseil Général de la Creuse à Guéret, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

*En exercice : 15*

*Présents : 8*

*Votants : 8 Pour*

*Sont présents :*

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Conseil Général de la Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Conseiller municipal à la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Président de l'Agglo du Grand Guéret

*Sont excusés :*

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Michel JAULIN	Vice Président de l'Agglo de Tulle

---

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Dans le cadre du SDAN Pilote, au vu de l'ensemble des projets d'aménagement numérique présentés par la Communauté de Communes du Val de Vienne, et en accord avec celle-ci, la Région Limousin et le Département de la Haute-Vienne, les opérations suivantes sont retenues :

- Réalisation de travaux de montée en débit (MED) sur les communes de Beynac, Jourgnac, Burgnac, Saint Martin le Vieux et Saint Yrieix sous Aix
- Fibrage/Dégroupeage des NRA Origine correspondant

Le coût total de ces opérations est estimé à **894 000 € HT** (voir détail ci-annexé).

Il convient de prévoir plusieurs plans de financement par territoire selon la participation ou pas de l'Union Européenne. Celle-ci intervient dans la limite de 3 180 768 € sur les opérations du SDAN pilote (axe 1 + axe 2) et sur la base de 7 951 920 € HT de travaux. Elle n'intervient pas pour les travaux de FTTH.

Sur ce territoire des fonds européens sont mobilisés sur l'axe 1 ; la Région intervient alors à hauteur de 54%.

Par ailleurs, sur certains territoires, des travaux sont réalisés dans le cadre de l'axe 2 et les taux d'intervention des cofinanceurs sont alors différents. Ce territoire n'est pas concerné à ce jour.

Plan de financement pour les travaux de montée en débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Vienne (Axe 1) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	125 160.00€	14 %
UNION EUROPEENNE	357 600.00€	40 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	143 040.00€	16 %
DEPARTEMENT HAUTE VIENNE	107 280.00 €	12 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE	160 920.00 €	18 %
<b>TOTAL</b>	<b>894 000.00 €</b>	<b>100%</b>

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par la Communauté de Communes du Val de Vienne.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Vienne dans le cadre du SDAN pilote (axe 1 et axe 2 le cas échéant), avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.

Au vu du montant prévisionnel total des travaux sur ce territoire, le seuil maximum sera demandé à la Communauté de Communes du Val de Vienne.

**Après avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :**

- **d'approuver le plan de financement ci-dessus relatif aux travaux de raccordement en très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Vienne réalisés dans le cadre du SDAN pilote,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**

Fait à Limoges, le 29 septembre 2014

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE



**Communauté de Communes du Val de Vienne**

Récapitulatif des opérations SDAN-Pilote

Priorité	Type Opération	Référence	Secteur	Cout total provisionnel	Commentaires
Pilote	MED	AIX/C03	Beynac	148 000 €	
Pilote	MED	BOS/A03	Journac nord	113 000 €	dépend SER B04
Pilote	MED	NEX/B02	Journac sud	149 000 €	
Pilote	MED	NEX/B10	Burnac (Meilhac)	123 000 €	
Pilote	MED	SER/B02	St Martin le Vieux sud	215 000 €	inclut fibrage/dégroupeage NRA Sereilhac
Pilote	MED	SER/B04	Saint Martin le Vieux nord	40 000 €	dépend BOS A03
Pilote	MED	SVI/B03	St Yrieix sous Aixe	106 000 €	Coordination ERDF affaire D328/077481
<b>Total Pilote</b>				<b>894 000 €</b>	